



COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

le plan des investissements

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 18 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, nous avons l'avantage de vous présenter, en annexe, notre plan des dépenses d'investissement.

Buts du plan des investissements

L'établissement et la révision annuelle du plan des investissements poursuivent plusieurs buts :

- dresser l'inventaire des besoins prioritaires de la commune en matière d'équipements et de travaux.
- fixer les objectifs de la Municipalité, à court et moyen termes en définissant les priorités de réalisation (ces objectifs peuvent varier d'une année à l'autre en fonction d'objectifs nouveaux et de l'évolution de la situation financière de la commune).
- estimer, en fonction de ces derniers choix, l'évolution de la dette communale et son incidence sur le budget annuel (charges d'intérêt, amortissements, autofinancement).
- donner au Conseil communal et à la population une information sur les intentions de la Municipalité.

Il s'agit donc d'un document prévisionnel indispensable à la Municipalité.

De par sa nature, ce document a bien entendu un caractère indicatif. Les chiffres qui y figurent sont en règle générale des chiffres estimatifs. Pour les projets réalisés sur plusieurs années, les chiffres peuvent varier en fonction de considérations techniques. Ils découlent d'études précises pour certains postes (préavis déjà votés), mais aussi d'évaluations globales pour les objets dont le programme n'est à ce jour défini que dans les grands principes.

Investissements projetés

La maîtrise de la dette reste un des objectifs de la Municipalité. Dans cette optique, cette dernière a classé les investissements selon un ordre de priorité. Les investissements considérés comme prioritaire (code A) sont :

- Les projets dont la non-réalisation met en péril le fonctionnement de l'administration ou/et la sécurité des citoyens et des collaborateurs.
- Les projets stratégiques pour le développement de la ville.

- Les projets qui répondent à une contrainte légale.
- Les projets qui découlent d'un besoin urgent impossible à différer.

Les projets qui n'ont pas été considérés comme prioritaires (code B) sont inventoriés sur le plan des investissements ci-joint, mais ils ne sont pas planifiés pour le moment.

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2023 portant sur des crédits déjà votés ou à voter se monte à 380 millions. Pour les 5 prochaines années, la somme à investir est de 246 millions après avoir repoussé dans le temps un certain nombre de projets qui ne sont pas identifiés comme étant prioritaires.

Avec une marge d'autofinancement estimée à environ 15 millions, la dette de la commune pourrait augmenter de plus de 170 millions d'ici à 2018, ce qui mettrait en péril son équilibre financier.. Il est donc impératif de trouver de nouvelles sources de financement.

Afin d'éviter ou de retarder une hausse d'impôts à laquelle plusieurs communes vaudoises ont d'ores et déjà dû recourir dès 2014, la Municipalité a préféré dans un premier temps dresser une liste d'actifs réalisables qui ne sont pas stratégiques et qui pourraient diminuer notre recours à l'emprunt. Bien entendu, la vente de ces différents objets sera soumise en temps voulu au Conseil communal.

Avec ces recettes supplémentaires, le montant annuel net d'investissements serait d'environ 35 millions, ce qui reste certes conséquent, mais supportable.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de l'évolution de la dette de la commune avec une moyenne de 35 millions d'investissements nets par année pour autant que nous parvenions à maintenir une marge d'autofinancement d'environ 15 millions par exercice.

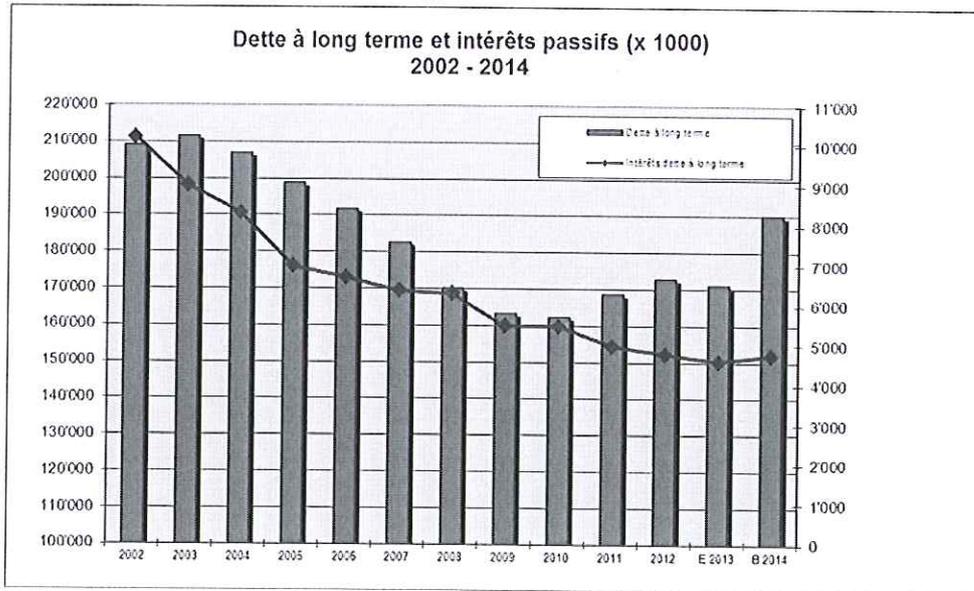
| (en milliers) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Marge d'autofinancement | 20'000 | 15'000 | 15'000 | 15'000 | 15'000 | 15'000 |
| Investissements | 20'000 | 35'000 | 35'000 | 35'000 | 35'000 | 35'000 |
| Evolution de l'endettement | 171'000 | 191'000 | 211'000 | 231'000 | 251'000 | 271'000 |

Dette communale - Autofinancement

Nous constatons qu'avec un total d'investissements annuels de 35 millions, une part d'environ 15 millions pourra être financée par le budget annuel alors qu'un montant de près de 20 millions devra être emprunté. En 2018, la dette communale passerait la barre des 270 millions.

Charge de la dette

La charge de la dette est basée sur un taux d'intérêt moyen estimé au budget 2014 à 2.4 %. Le rapport de la charge de la dette (intérêts passifs, sans ceux des investissements du SEY et des H.L.M.) par rapport au budget des recettes fiscales sera d'environ 4.8 % pour 2014, soit le même qu'en 2013.



En 2014, les intérêts passifs ne vont pratiquement pas augmenter malgré un endettement plus élevé. Cela s'explique par la baisse des taux d'intérêts et des emprunts conclus à des conditions extrêmement intéressantes.

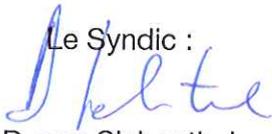
Conclusion

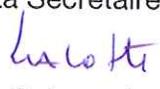
La Ville d'Yverdon-les-Bains est dans l'obligation de faire des choix si elle entend garder la maîtrise de sa situation financière. Le plan des investissements est une 1^{ère} étape dans ce processus, mais cette étape n'est de loin pas définitive. En effet, les projets devront faire l'objet de l'approbation du Conseil communal. Par ailleurs, nous avons également pu constater ces dernières années un écart significatif entre les montants budgétés et les montants effectivement dépensés. Enfin, les priorités identifiées par la Municipalité peuvent évoluer rapidement et cela peut avoir des conséquences sur le plan des investissements, raison pour laquelle ce document vous est présenté chaque année et qu'il fait régulièrement l'objet de discussions entre les services.



En vous demandant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

 D. von Siebenthal

La Secrétaire :

 S. Lacoste

Annexe : plan des dépenses d'investissement